



## Enfant non désiré et doute sur la paternité

Par **Kitkat73**, le **17/09/2021 à 18:47**

Bonjour,

J'ai un problème de taille concernant une rencontre avec une femme. La relation à durer quelques mois, et rien n'allait, elle ne me convenait pas. Nous avons décidé de nous séparer à plusieurs reprises.

Elle disait être mieux loin de moi ce que je ressentais aussi.

Sauf qu'il y a eu ce problème, après 4 ruptures (elle a eu des relations entre temps et on a essayé plusieurs fois), quand je lui annonce que tout est fini elle décide de me laisser un message vocal en me signifiant qu'elle est enceinte. Et apparemment avec un déni de grossesse de 8 semaines.

Elle prenait la pilule et après un « curetage » elle m'a dit que d'en avoir un est très compliqué donc impossible (je n'en ai jamais voulu elle le savait). Naïf dans le domaine je lui faisais confiance

J'essaie de la raisonner, de lui expliquer que son appartement est trop vétuste (très humide), qu'elle ne travaille plus (arrêts répétés) et qu'aucun projet parental n'a été prévu. Qu'un enfant doit avoir sa petite chambre à lui, etc. ce qui est, à mon sens, logique. Je suis en plein projet pour un appartement, 33 % pour le risque du prêt.

Je ne sais plus quoi faire, je suis un homme qui a peur d'une femme qui ne mesure pas les conséquences. J'ai peur d'elle, pas de l'enfant. Lui n'y sera pour rien dans tout ça. Je n'aurais pas dû faire confiance mais la vie est parfois cruelle. J'aimerais qu'il soit éduqué, choyé, mais il risque de finir dans un taudis, et avec une femme qui n'a pas les réalités en face des yeux. Et dans ses derniers messages, j'ai l'impression qu'elle cherchait comme une sorte de médiation

familiale, en me dictant 5 questions par message auquel je ne pourrais pas revenir en arrière. J'espère que ce n'est pas pour saisir le JAF et dire qu'il y a eu médiation établie. J'aimerais qu'un médiateur soit présent pour voir son côté immature et égoïste. Je ne dors plus, ne mange plus (4kg de perdus).

PS : il n'est pas encore né et je doute d'être le père. J'ai peur de devoir reconnaître un enfant qui n'est peut-être pas le mien et d'avoir des problèmes de justice avec le véritable père. Si c'est le mien et que je suis absent ? Je vais devoir payer des sommes monstrueuses ? Si je mets de côté au cas ou, la justice en tiendra-t-elle compte pour que je donne encore plus ?

Désolé si je pars dans tout les sens mais je suis anéanti et j'ai peur de ne pas pouvoir éduquer mon fiston comme je l'entends, de rentrer sans cesse en conflit. Je suis complètement perdu et paniqué, j'ai besoin d'aide. Merci.

Dans l'attente d'une aide précieuse.

Par **BrunoDeprais**, le **17/09/2021** à **21:29**

Bonjour

La reconnaissance de l'enfant se fait dans les heures qui suivent sa naissance ( 3 jours).

A ce jour, il n'est même pas né.

Vous n'êtes redevable de rien.

Par **Visiteur**, le **18/09/2021** à **00:28**

Bonsoir

Dès à présent, vous pouvez prendre contact avec un avocat afin de préparer votre dossier. Le but sera d'obtenir du juge une ordonnance d'expertise biologique, la preuve ultime en matière de filiation

L'expertise biologique apparaît comme une preuve ultime car il s'agit d'une « méthode médicale réputée certaine » pour établir un lien de filiation .